

**Avis adopté**

Séance plénière du 13 mars 2024

*Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste  
au service de la démocratie*

**CFTC**

Edgar MORIN parlait du nuage informationnel, bien avant l'hypertrophie des médias d'information que nous connaissons aujourd'hui, avant que les réseaux ne donnent la possibilité de tous nous improviser journalistes et avant le risque avéré de régression des contenus.

Outre le danger des auteurs plus ou moins sérieux, l'avis alerte sur les effets, parfois traumatiques, de l'indigestion d'information et de la désinformation stratégique, devenue une industrie pour certains pays.

Nous devons aussi nous alarmer de ce que la concentration des groupes de media s'accélère et de la bascule simultanée vers un monopole, plus qu'une domination, des grandes plateformes numériques, qui aspirent de plus en plus de contenu, voire le recréent artificiellement, captent la moitié des ressources publicitaires, grâce à l'utilisation de nos données.

Les supports numériques, qui croissent au détriment des ressources consacrées à l'investigation, font croire aux citoyens que l'information est gratuite et libre d'accès. Manifestement les lois, dont celle de 86, ne sont plus adaptées, l'aide à la presse doit être repensée, les droits voisins et la charte éthique promus, et il faudrait renforcer le champ d'action de l'ARCOM.

Impératif démocratique, le service public audiovisuel a souffert de 10 ans d'austérité budgétaire et les médias privés sont aussi en crise de financement. Nous devons améliorer le cadre réglementaire de gouvernance, protéger les journalistes, de plus en plus contraints, et lutter contre la précarisation des jeunes.

Un chiffre très parlant : 40% de départs après 7 ans d'exercice.

L'exercice de la démocratie se nourrit d'une information proche et pluraliste. On peut y être éduqué, à tout âge, d'autant plus si cette éducation est coordonnée.

La CFTC souscrit à l'ensemble des préconisations, avec une mention spéciale pour la 3ème qui conditionne les aides au progrès social et éditorial, la 4ème évoquant la taxe des services numériques européenne, la 7ème de renforcement de la protection des journalistes par le Media Freedom Act, la 8ème rendant les réseaux sociaux responsables de leurs contenus.

Merci aux rapporteurs d'avoir rendu lisible un sujet complexe.  
Nous avons voté l'avis.